Le dispositif « Argent de poche » c’est quoi ?

Tu as 16 ou 17 ans, le dispositif « Argent de Poche » te donne la possibilité d’effectuer des petits travaux sur la commune contre rémunération.

Les chantiers ont lieu pendant les périodes de vacances scolaires et occasionnellement lors d’événements spécifiques. **En contrepartie de ton investissement, tu percevras une indemnité** de 15 euros maximum par jour, pour une mission de 3h réalisée soit le matin, soit l’après-midi.

Tu seras accueilli dans les différents services de la mairie de Beaufort-en-Anjou : médiathèque, enfance-jeunesse, techniques, centre d’animations… **Tu pourras accomplir des missions diverses,** comme des petits travaux de peinture, de nettoyage, de rangement, mais aussi l’organisation d’événements.

Tu seras accompagné d’un tuteur, un employé communal, qui t’encadrera pendant tout le temps de ton activité.
La rémunération de 15 € te sera versée à l’issue de chaque fin de mission(s).